

## RÉHABILITATION DE LA MARE DU VILLAGE

### LE CONTEXTE

Depuis le milieu des années 2000, vous avez pu observer une dégradation de la mare du village. Les roseaux ont peu à peu colonisé la surface. C'est malheureusement ce qui arrive souvent sur des pièces d'eau trop peu profondes.

Sans intervention humaine, la mare est vouée à disparaître.



La mare en 1974



La mare en 2005



La mare en 2014

Les opérations de faucardage des roseaux réalisées depuis 2008 par les membres de l'association « **Les Amis de Carnetin** » auront permis de retarder le phénomène d'eutrophisation.

Mais le processus est irrémédiable et seul un curage peut venir à bout de ce phénomène.

### LE PROJET

Lors de l'élaboration du budget 2014, le Conseil Municipal a validé le principe de réhabiliter cette mare en considérant que celle-ci fait partie du patrimoine communal au même titre que les bâtiments de la mairie, le point de vue sur la vallée de la Marne ou encore l'église et, que par, ailleurs cette mare constitue un véritable réservoir de biodiversité qui mérite d'être valorisé.

Les différentes opérations qui seront réalisées durant la première quinzaine du mois de décembre sont les suivantes :

#### **a) LE CURAGE**

On estime entre 300 et 350 m<sup>3</sup> le volume de boues à curer. Seul le recours à des techniques mécaniques permet d'évacuer des volumes de vase aussi importants. Une entreprise spécialisée a été retenue pour réaliser cette opération.

La mare sera asséchée par pompage avant de la curer. Les boues récupérées seront stockées dans l'espace aménagé pour l'occasion à proximité de la mare pour les purger de leur eau. La faible distance entre cette zone d'épandage et la mare permettra à certains batraciens de rejoindre l'élément aquatique. On notera que les poissons seront récupérés à l'épuisette et stockés à proximité dans une cuve de 1.000 litres pour être ensuite remis dans la mare. Ce travail sera réalisé avec le concours de bénévoles.

#### **b) LE RENFORCEMENT DU TUNAGE**

Le tunage (protection des berges) réalisé à la fin des années 80 par la commune est encore en bon état et sa durée de vie peut être estimée à encore plusieurs décennies. Toutefois, certains piquets en chêne commencent à donner des signes de fatigue. Aussi, il est envisagé un renforcement du tunage par la mise en place de pieux en châtaignier.

#### **c) LA CRÉATION D'UNE PENTE DOUCE**

La création d'une pente douce comprise entre 25 et 30 % avec des paliers sur plus de la moitié du périmètre permettra de répondre à deux objectifs essentiels :

##### **1) Un rôle écologique :**

Le choix de plantes appartenant à la flore sauvage de la région permettra la création de « niches écologiques » correspondant aux exigences d'une faune diversifiée participant à l'équilibre écologique de la mare.

##### **2) Un rôle épurateur :**

La végétalisation avec un mélange spécial « zones humides » complétée d'une implantation naturelle des espèces épuratrices favorisera l'oxygénation du milieu.

L'autre intérêt de réaliser ce terrassement est d'utiliser les terres enlevées pour la création d'un merlon à proximité afin de circonscrire la zone d'épandage.

#### **d) LA CRÉATION D'UNE ZONE DE TRANQUILLITÉ**

Le saule qui avait été malencontreusement coupé fait des rejets. Il sera donc préservé afin d'apporter une zone ombragée à la mare permettant de limiter l'élévation de la température de l'eau dans les périodes de canicule.

Afin de laisser aux petits animaux suffisamment de quiétude, une barrière empêchant le public de passer sera mise en place au bout de la sente piétonne et une haie d'épineux sera plantée sur l'autre côté.

Ces dispositions permettront d'obtenir une zone de tranquillité pour la faune et la flore sur plus de la moitié du périmètre de la mare.

#### **e) LA RÉHABILITATION DE L'ACCÈS DU BÉTAIL**

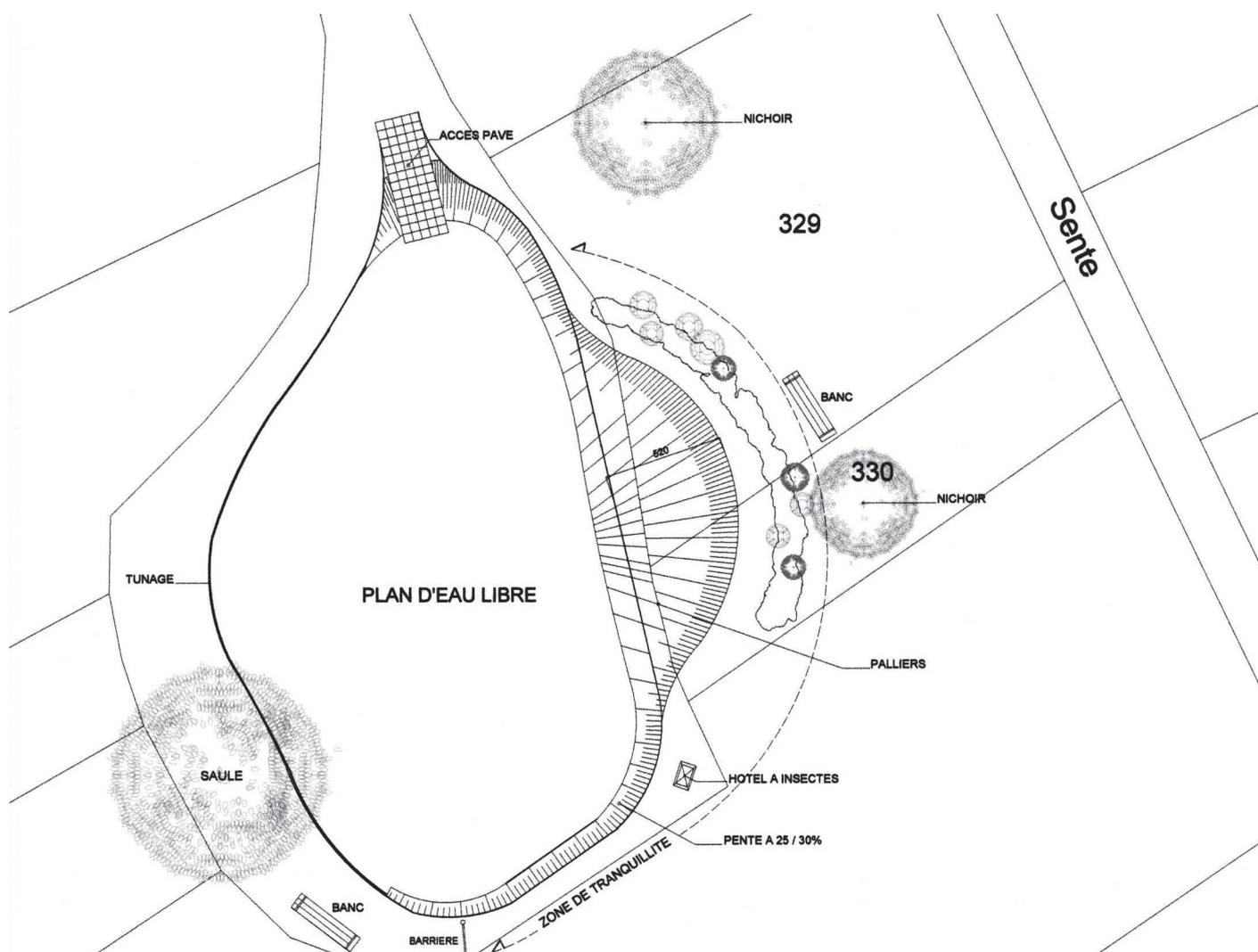
Selon les anciens du village, il existe une rampe pavée pour accéder à la mare. Il est vraisemblable que les vigneron et autres agriculteurs avaient pavé cette rampe pour éviter aux bœufs ou aux chevaux de s'enliser lors de l'abreuvement. Il est naturellement envisagé de retrouver ce pavage enfoui sous la végétation afin de remettre la rampe comme à l'origine avec, au besoin, un complément de pavés.

#### **f) LES AMÉNAGEMENTS**

Pour compléter toutes ces actions, il sera créé dans la zone dite « de tranquillité » un gîte à insectes et des nichoirs pour les oiseaux cavicoles (mésanges bleues, mésanges charbonnières...).

Ces travaux seront réalisés par les membres de l'association « **Les Amis de Carnetin** » dans le cadre d'une convention qui sera signée avec la commune.

### **LE PLAN DU PROJET**



### **LE COÛT**

Le montant de cet investissement, estimé à 12.000 €, est subventionné à 80 % par le Conseil Général.